

Site classé

Date de protection : 20 février 1932 ~ Superficie : 14,48 ha

# Les faux de Verzy

Commune de Verzy

Lieu historique, les « faux de Verzy » sont actuellement les seuls « vestiges » de l'ancienne abbaye bénédictine dédiée à Saint-Basle, édifée sur ce site au milieu du VII<sup>e</sup> siècle et détruite à la Révolution.

Les faux constituent par ailleurs une curiosité botanique très rare.

La forêt de Verzy doit sa célébrité à la présence d'arbres très curieux appelés « faux ». Il s'agit d'hêtres tortillards dont les troncs, branches, rameaux et racines poussent tordues, noueuses, renflées. Leur croissance est lente. Enchevêtrés, ils vivent des centaines d'années. Les moines de l'abbaye de Saint-Basle les mentionnent déjà au VII<sup>e</sup> siècle. Les faux étaient considérés uniques au monde. Du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvrages sur les faux formulent des hypothèses des plus surnaturelles aux plus scientifiques. Le caractère tortillard des hêtres est attribué au sol de Saint-Basle dont un facteur provoquerait la formation de rameaux tordus et torsadés. Au XX<sup>e</sup> siècle, les études relatives à la reproduction sexuée des hêtres affirment l'origine génétique du phénomène tortillard. La reversion (rameaux droits sur des

branches tordues) confirme que les Faux sont bien des mutants du hêtre commun. Cette mutation est vraisemblablement due à un agent infectieux présent en forêt de Verzy et expliquerait l'existence de la morphologie tortillard également sur des chênes et des châtaigniers, incapables de se reproduire par marcottage contrairement au hêtre. Environ 800 spécimens sont aujourd'hui recensés. Un circuit est aménagé pour découvrir l'origine des faux.



Cascade de faux



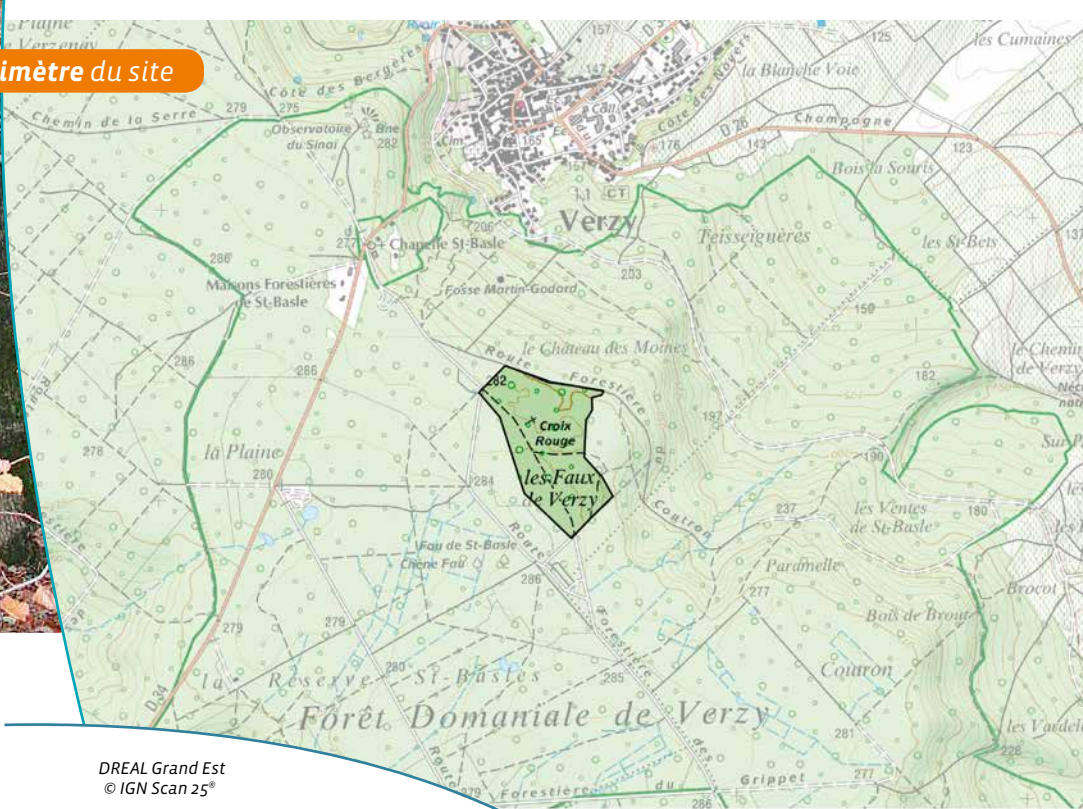
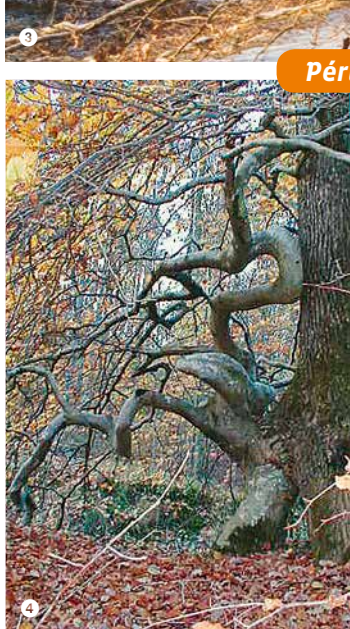
Fau avec reversion partant d'une branche

## Critères de classement

→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire



# Les faux de Verzy



Périmètre du site

- 1 ~ Chêne et Fau enlacés
- 2 ~ Fau de la mariée
- 3 ~ Fau enneigé
- 4 ~ Fau et chêne à l'Automne

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Réserve biologique domaniale

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63